

## Annexe 1 : calendrier

**Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :**

<b>Début avril 2019</b>	Diffusion de la circulaire et mise en ligne du guide méthodologique de la performance pour le projet annuel de performances (PAP) 2020.
<b>9 avril 2019</b>	Ouverture du volet Performance des PAP de Farandole.
<b>Avant le 8 mai 2019</b>	Conférences de performance sur les PAP 2020. Envoi préalable du dossier par le ministère cinq jours francs avant la conférence.
<b>Jusqu'au 31 mai 2019</b>	Envoi du fichier des objectifs et indicateurs de performance (niveaux programmes et missions) en mode révision à l'adresse <a href="mailto:perf.budget@finances.gouv.fr">perf.budget@finances.gouv.fr</a> ainsi qu'au bureau sectoriel référent. Ce fichier intègre l'ensemble des modifications actées lors des conférences de performance.
<b>Fin juin 2019</b>	Edition du tome 2 du rapport prévu pour le débat d'orientation des finances publiques (nomenclature des missions et programmes, liste indicative des objectifs et indicateurs de programme, et de mission). A noter que le niveau « sous-indicateur » n'apparaît pas dans le tome 2.
<b>Fin juin 2019</b>	La liste des dépenses fiscales relatives à chaque DPT sera communiquée par la Direction du budget.
	Le ministère chef de file communique à la direction du budget la liste finale des dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.
<b>Jusqu'au 31 août 2019</b>	Finalisation de la partie « performance » des PAP 2020 dans Farandole. Saisie par les ministères des présentations stratégiques, des valeurs (objectifs et indicateurs) et des commentaires techniques, aux niveaux missions et programmes. Livraison du lot Performance (objectifs et indicateurs).
<b>Juillet-Août 2019</b>	Rédaction des DPT et coordination par les chefs de file.
<b>13 septembre 2019</b>	Livraison des DPT à la direction du budget par le ministère chef de file (via l'application Farandole) et par mail pour les annexes.

Compte tenu des délais incompressibles de relecture et d'échanges avec la direction du budget puis d'impression des documents budgétaires, les dates de livraison figurant ci-dessus ont un caractère impératif.